



APPEL INTERSYNDICAL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA SANTÉ PRIVÉE ET DE L'ACTION SOCIALE

Le Mardi 10 Janvier 2023 Elisabeth Borne a dévoilé le projet de réforme des retraites qui prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Tous les personnels nés après le 1er septembre 1961 seraient touchés. Il ne sera plus possible pour les personnels nés en 1968 de partir avant 64 ans. Pour partir en retraite à taux plein, il faudra 43 années de cotisation dès 2027.

Cette réforme injuste et injustifiée va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Les salariés des secteurs la santé privée, du social et du médico-social ne seront pas épargnés alors que la plupart d'entre eux ont une santé bien altérée avant d'arriver à l'âge de la retraite. De plus ces mesures ne feront que renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes

Ce projet est inacceptable pour l'ensemble des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, CGC, UNSA et Solidaires qui rappellent depuis des mois qu'elles n'accepteront jamais ni un report de l'âge légal de départ à la retraite que ce soit 64 ou 65 ans, ni un allongement de la durée de cotisations.

En plus de la dégradation de leurs conditions de travail, de la perte de pouvoir d'achat lié à d'insuffisantes augmentations de salaires, les personnels des secteurs de la santé privée, du social et du médico-social devraient accepter de travailler jusqu'à 64 ans. Stop à la régression sociale!

Les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC, CGT et FO, de la santé privée et de l'action Sociale appellent leurs syndicats à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle pour défendre nos systèmes de retraites issues du conseil de la résistance. A partir du 19 janvier 2023, l'ensemble des salariés de la santé privée et de l'action Sociale est appelé à se mettre massivement en grève et à rejoindre les manifestations sur l'ensemble du territoire.

Elles appellent les syndicats à réunir partout des assemblées générales, des réunions de service pour décider de la grève et de sa poursuite au soir du 19 janvier si le gouvernement ne reculait pas.

Paris le 16 janvier 2023